

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2025_018

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	75
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 14 février 2025

LE 20 février 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MISE À JOUR DES MONTANTS DE LA SUBVENTION VERSÉE À DIGITAL VALLEY

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. BELLOTEAU, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à Mme FAURE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. DELCROS donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

MISE À JOUR DES MONTANTS DE LA SUBVENTION VERSÉE À DIGITAL VALLEY

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que pa délibération du 8 décembre 2022, le Grand Périgueux a validé le lancement du pôle numérique Digital Valley créé sous forme associative, ses statuts et son plan de financement prévisionnel.

Qu'il a également validé la participation du Grand Périgueux au budget de fonctionnement à hauteur de 640 000 € HT sur la période d'amorçage de 5 ans.

Qu'avant la création du pôle Digital Valley, le Grand Périgueux a souhaité solliciter un financement du budget de fonctionnement de la future association Digital Valley auprès de la Banque des Territoires et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Que les montants des subventions se répartissaient comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Caisse des dépôts et consignations	24 000 €	28 000 €	36 000 €	40 000 €	31 000 €	160 000 €
Conseil Régional Nouvel Aquitaine	45 000 €	53 000 €	68 000 €	75 000 €	59 000 €	300 000 €
Grand Périgueux	95 000 €	114 000 €	145 000 €	161 000 €	125 000 €	640 000 €
TOTAL	164 000 €	195 000 €	249 000 €	276 000 €	215 000 €	1 100 000 €

Considérant que la Banque des Territoires a validé un financement au budget de fonctionnement du pôle à hauteur de 160 000 € HT. Cette subvention financera le fonctionnement du pôle sur le temps impari au travail d'approfondissement pour élaborer la plateforme d'expérimentation.

Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine a validé le 13 mai 2024 un financement à hauteur de 100 000 € HT au budget de fonctionnement global de Digital Valley au lieu des 300 000 € HT initialement présentés.

Que l'association ayant été créée le 5 septembre 2023, nous proposons la mise à jour du plan de versement de la subvention selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Caisse des dépôts et consignations		24 000 €	28 000 €	36 000 €	40 000 €	31 000 €	160 000 €
Conseil Régional Nouvel Aquitaine		40 000 €	60 000 €				100 000 €
Grand Périgueux	31 667 €	101 333 €	94 000 €	160 000 €	160 000 €	93 000 €	640 000 €
TOTAL	31 667 €	165 333 €	182 000 €	196 000 €	200 000 €	124 000 €	900 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider la mise à jour des montants de la subvention versée par le Grand Périgueux à Digital Valley. ;
- Autorise le Président à signer tous les documents liés au versement de la subvention pour Digital Valley.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/03/2025	Périgueux, le 17/03/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 